

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	21
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	6

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 janvier 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, QUERCI, Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD, Messieurs CHARRIERE et BOUTIER

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Madame CHARRIERE à Monsieur GERVAIS, de Monsieur CHARRIERE à Madame TRUILLET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame EPAUD à Monsieur PONSY, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 09-02-2023 : Demande de subventions 2023 au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R 2334-10 à 12,

Vu le décret n° 85-261 du 22 février 1985 relatif à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière,

Considérant le projet communal prévisionnel 2023 suivant :

- Signalisation par panneaux sur tout le territoire communal pour un montant estimatif de 9 021€ HT,
- Création de signalisation horizontale pour un montant estimatif de 4 497.71€ HT,
- Création de passages surélevés traversants au nombre de 4, deux dans la rue des Mimosas et deux rue du Tal pour un montant estimatif de 15 500€ HT,
- Pose de miroirs et potelets de type J11 pour un montant estimatif de 1 500€ HT,

Le montant estimatif total de travaux s'élève à 30 316.21 € HT, en attendant le devis du dernier projet,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Budget, Projets, Actions » réunie le 24 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

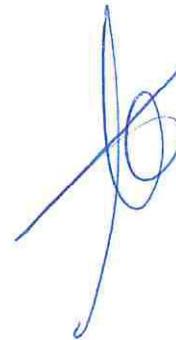
- De déposer un dossier de demande de subvention 2023 au titre de la répartition du produit des amendes de police au titre des différents aménagements de voirie décrits ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait à CLARENSAC, le 06 février 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le